

Délibération communale

Budget 2019

COMMUNE/VILLE DE VERVIERS

SEANCE DU 29 JANVIER 2019

MEMBRES PRESENTS (nombre) : Mr/ Mme... bourgmestre
Mr/Mme... échevins
Mr/Mme ... conseillers communaux
Mr/Mme ... président(e) de CPAS
Mr/Mme ... directeur général/directrice générale

(préciser lorsque siège à titre consultatif)

EXCUSES :

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2019 – Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt provisoire

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la Circulaire de Madame la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives du 05 juillet 2018 relative aux budgets pour 2019 des communes de la Région wallonne, à l'exception des communes de la Communauté germanophone;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal du 16 janvier 2019;

Vu la demande d'avis adressée au directeur financier en date du 16 janvier 2019;

Vu l'avis favorable du directeur financier du 16 janvier 2019, rendu dans le délai prescrit à l'article L1124-40 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la communication du budget aux organisations syndicales représentatives en date du xx janvier 2019 ;

Vu l'invitation par mail, en date du xx janvier 2019, aux organisations syndicales à une séance d'information spécifique sur le présent budget ;

Vu l'avis de la Section en séance du 22 janvier 2019;

Entendu l'exposé de M. Loffet, Echevin;

Entendu l'intervention de

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE

par XX voix contre XX

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	80.110.409,53	27.256.447,83
Dépenses exercice proprement dit	78.356.204,00	28.210.053,05
Boni / Mali exercice proprement dit	1.754.205,53	-953.605,22
Recettes exercices antérieurs	952.311,78	0,00
Dépenses exercices antérieurs	1.560.131,58	448.436,83
Prélèvements en recettes	0,00	1.402.042,05
Prélèvements en dépenses	845.209,09	0,00
Recettes globales	81.062.721,31	28.658.489,88
Dépenses globales	80.761.544,67	28.658.489,88

Boni / Mali global	301.176,64	0,00
--------------------	-------------------	-------------

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	84.564.811,19	43.376,56		84.608.187,75
Prévisions des dépenses globales	83.828.531,25		-172.655,28	83.655.875,97
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019	736.279,94	216.031,84		952.311,78

Extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	59.656.663,11		-16.470.020,44	43.186.642,67
Prévisions des dépenses globales	59.656.663,11		-16.470.020,44	43.186.642,67
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019	0,00		0,00	0,00

3. Montants des dotations issus du budget 2019 des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'Autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	10.634.875,64	
CPAS – PGV	129.447,14	
Fabriques d'église :		
Immaculée Conception	23.379,07	
Marie-Médiatrice	4.463,00	
Notre Dame de l'Assomption	6.259,15	
Notre Dame des Récollets	319,48	
St Antoine, St Hubert et St J.Baptiste	28.084,77	
St. Bernard	27.255,51	
St.Hubert	12.500,00	
St. Jean-Baptiste	3.923,45	
St Joseph (Manaihan)	2.690,02	
St Joseph (Verviers)	5.142,03	
St Julienne	24.464,74	
St Martin	18.039,53	
St. Nicolas	19.845,30	
St. Remacle	17.908,81	
Eglise protestante (Hodimont)	23.812,60	
Eglise protestante (Laoureux)	1.200,00	

Zone de Police	9.326.576,75	
Zone de Secours	4.150.357,49	

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

Sceau communal

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale f.f.,

M. KNUBBEN

La Présidente,

M. TARGNION

PROJET soumis au Conseil communal